

CHAPITRE I TRAVAUX DE TOITURES

01.02.20 Couverture en tuiles Jura Nova

Matériaux

Les tuiles sont conformes aux prescriptions géométriques et physiques telles que mentionnées dans la norme de produit pour tuiles terre cuite NBN EN 1304 édition 2005. Les produits portent la marque CE.

Conformément au “Référentiel de certification de la marque NF063 – Tuiles de Terre Cuite”, qui est basé sur la norme européenne de produit Tuiles de Terre Cuite EN 1304, ces tuiles portent la “Marque de Conformité NF”.

Elles sont du type tuiles céramiques à onde douce, double emboîtement latéral, simple emboîtement de tête et pureau variable, environ 9,7 pièces/m² avec une distance de lattage maximale de ± 390 mm.

Les tuiles seront de premier choix et la couleur de la tuile sera: **rouge naturel / nuagé / ardoisé / anthracite**

Caractéristiques normalisées:

Longueur de recouvrement déclarée max. (lattage max.) : ± 390 mm

NBN EN 1024

Longueur de recouvrement déclarée min. (lattage min.) : ± 335 mm

NBN EN 1024

Largeur de recouvrement déclarée : ± 263 mm

NBN EN 1024

Imperméabilité : niveau 1 (≤ 0.5 cm³/cm².d)

NBN EN 539-1, méthode d'essai 1

Résistance au gel : satisfait

NBN EN 539-2 méthode E, 150 cycles (niveau 3)

Le fabricant se réserve le droit de modifier son assortiment et les données techniques.

La résistance au gel de ces tuiles est garantie pendant 30 ans.

Cette garantie exceptionnellement longue et étendue implique la livraison et les frais de pose gratuits des tuiles à remplacer.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie de 30 ans sur les tuiles en terre cuite de Koramic, il convient de respecter correctement les prescriptions de mise en place de Koramic et, en particulier, les règles suivantes:

- La sous-toiture doit être placée correctement.
- Les tuiles doivent être posées sur une structure double de lattes et de contre-lattes.
- Les contre-lattes doivent avoir une épaisseur minimale de 15 mm.
- Il doit y avoir une entrée d'air suffisante, soit par une ouverture continue de 15 mm à hauteur de la gouttière, soit par l'utilisation d'une latte de ventilation, soit par la pose de suffisamment de tuiles de ventilation.

- Il doit y avoir une sortie d'air suffisante, soit par l'utilisation de sous-faîtières Koramic sèches et ventilées, soit par l'utilisation de suffisamment de tuiles de ventilation, soit par une sortie d'air continue de 15mm.

Mise en oeuvre :

Les accessoires céramiques et non-céramiques auront la même provenance que les tuiles. La mise en œuvre des tuiles ainsi que des accessoires est à réaliser suivant la NIT 175 du CSTC (uniquement pour les détails d'exécution), NIT 240 « toitures en tuiles » du CSTC et les prescriptions de pose du fabricant.

Dans le cas d'une couverture de toiture (pente \leq ou $= 75^\circ$), les tuiles doivent être fixées au moyen de crochets de tuile latéraux invisibles spécialement conçus en inox ou au moyen d'une vis en inox avec anneau en EPDM (4,5 x 60 mm).

Le nombre de fixations des tuiles est déterminé selon l'Eurocode 1 EN 1191-4 et son annexe national NBN EN 1991-1-4 ANB : 2010 : et TV240 « toitures en tuiles » du CSTC ou par le module de calcul du fabricant : <http://fixation.koramic.com>.

Dans le cas d'un bardage ($h < 25m$) et des pentes plus importantes que 75° , chaque tuile devra être fixée 2 fois et ceci à l'aide d'une vis en inox avec anneau en EPDM (4,5 x 60 mm) et un crochet latéral invisible en inox, spécialement conçu.

Les tuiles de rive doivent toujours être fixées 1 sur 1 avec des vis en inox pourvues d'un anneau en EPDM (4,5 x 60 mm) ou pour des bâtiments fortement exposés en combinaison avec un crochet invisible en acier inoxydable spécialement conçu ou une vis en inox complémentaire pourvu d'un anneau EPDM (4,5 x 60 mm). La nécessité doit être déterminée par le poseur même.

Les faîtières et arêtières sont placés **à sec / au mortier**. Avec une pose à sec, les faîtières et arêtières doivent toujours être fixés 1 sur 1 au moyen d'un crochet de faîtière en aluminium **et/ou** une vis en inox colorée avec rondelle et anneau en néoprène (4,5 x 80 mm).

Lorsque l'on pose des faîtières et des arêtières à sec, une sous-faîtière à sec en aluminium recouvert / une sous-faîtière à sec en plomb recouvert / une sous-faîtière à sec souple – avec une garantie de 30 ans- est utilisée.

Nature de la convention :

Quantité forfaitaire (QF)

Quantité probable (QP)

Méthode de mesurage :